

### CODE D' ÉTHIQUE

Décembre 2015





Décembre 2015

#### TABLE DES MATIÈRES

#### 4 Chapitre 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

6 Chapitre 2. PRATIQUES COMMERCIALES

<b>6</b> 7 8 9	CONFLIT D'INTERÊTS  Relations et intérêts commerciaux vis à vis des tiers  Corruption, cadeaux et paiements illégaux  Membres de la famille et relations personnelles  Concurrence avec Mapei
10	·
10	RESSOURCES, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, INFORMATIQUE
10	Gestion des ressources de l'entreprise
11	Propriété intellectuelle
12	Précision et transparence des rapports financiers
12	Informatique
13	Confidentialité et vie privée
14	CONCURRENCE, CLIENTS, FOURNISSEURS
14	Concurrence
15	Relations avec les clients
16	Escroquerie
16	Financement politique
16	Gestion des fournisseurs
18	RÉPUTATION ET IMAGE DE LA SOCIÉTÉ
18	Image de la Société
18	Établissements publics
19	Relations avec les médias

20	Chapitre 3. LES PERSONNES
20	Politiques du travail
20	Égalités des chances
21	Harcèlement
22	Environnement du travail
23	Vie privée
24	Activités politiques
26	Chapitre 4. LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ
	ET L'ENVIRONNEMENT
26	Santé et sécurité sur le lieu de travail
27	Protection environnementale des procédés de travail
27	Impact environnemental et sécurité des produits
00	OLIVER AAODALITÉE DE AAISE EN ŒL N/DE
28	Chapitre 5. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE, DE DISTRIBUTION ET DE CONTRÔLE
28	Contrôle, rapports et violations
29	Distribution du Code

# O PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le Code d'Ethique est un document qui résume les principes éthiques de conduite requis lorsque l'on fait des affaires avec le Groupe Mapei, ainsi que toutes les obligations et les responsabilités des Administrateurs, des directeurs, des responsables et des autres employés. Le Code est un outil de base que Mapei a élaboré afin de prévenir et de contrôler toutes éventuelles violations des exigences à appliquer aux activités du Groupe.

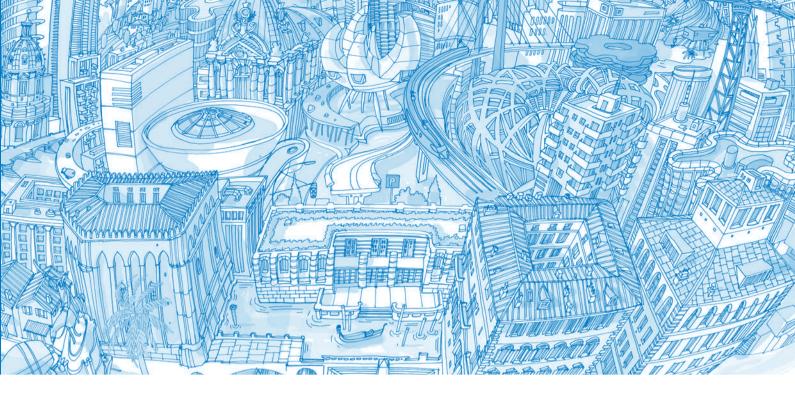
Le Code représente une "charte des principes et des valeurs" relative à un comportement correct, et sa finalité n'est pas de fournir un guide opérationnel détaillé concernant chaque aspect de la vie au sein de l'entreprise.

Le Code constitue une partie intégrante du modèle d'organisation, de gestion et de contrôle.

Le Code s'applique à tous les Administrateurs, directeurs généraux, directeurs, responsables et employés des sociétés et autres entités du Groupe Mapei, aux personnes et aux sociétés agissant au nom et pour le compte du Groupe Mapei.

Le respect du Code d'Ethique est considéré comme une exigence essentielle des obligations contractuelles de tous les Administrateurs, directeurs, responsables, employés et collaborateurs de la Société.

Le Groupe Mapei s'efforcera d'assurer que le Code d'Ethique soit considéré comme une norme d'excellence pour la conduite des affaires de toutes les parties avec lesquelles le Groupe entretient des relations commerciales à long terme, telles que les conseillers, les experts, les agents, les négociants, les fournisseurs et les clients.



Le Groupe Mapei croit fermement que toutes les relations commerciales doivent être caractérisées par la transparence, l'intégrité et la loyauté, et que ces relations doivent être entretenues sans aucun type de conflit entre la Société et les intérêts personnels. Afin d'atteindre cet objectif, le Groupe demande à tous les Administrateurs, directeurs, responsables et employés de satisfaire aux critères les plus exigeants en matière de pratiques commerciales lorsqu'ils accomplissent leurs obligations et activités, tel que ceci est énoncé dans le Code d'Ethique.

En conséquence, le Groupe Mapei s'engage à :

- diffuser le Code dans l'ensemble du Groupe et auprès de tous les destinataires du Code;
- garantir que quiconque signale une violation du présent Code de bonne foi ne doit pas faire l'objet de quelque forme de représailles que ce soit;
- contrôler régulièrement la conformité aux exigences du Code ;
- adopter, si besoin est, des mesures justes proportionnelles aux violations commises vis à vis des exigences du Code.

#### PRATIQUES COMMERCIALES

Le Groupe Mapei accomplit ses activités et demande à tous ses Administrateurs, directeurs, responsables, employés et aux tiers destinataires du Code de conduire leurs activités conformément à ses valeurs en matière de pratiques commerciales. Tous les Administrateurs, directeurs, responsables, employés et tiers concernés par le Code doivent comprendre qu'ils représentent le Groupe Mapei et que leurs actions ont un impact sur la réputation du Groupe et sur la culture existant au sein du Groupe. En conséquence, ils doivent accomplir leurs activités commerciales pour le compte du Groupe Mapei conformément aux politiques énoncées ci-dessous :

#### **CONFLIT D'INTERÊTS**

Toutes les décisions prises au nom du Groupe Mapei doivent être prises dans les meilleurs intérêts du Groupe.

Par conséquent, dans la mesure du possible, les Administrateurs, directeurs, responsables, employés et tiers concernés par le Code doivent éviter les conflits d'intérêts (ou même juste l'éventualité d'un conflit d'intérêts potentiel) en particulier par rapport aux intérêts personnels, financiers ou familiaux.

Les cas typiques de conflit d'intérêt potentiel, comportent, bien qu'ils ne soient pas limités à cela :

□ la possession d'investissements financiers ou commerciaux auprès des fournisseurs, des clients ou des concurrents ;

- □ l'acceptation de cadeaux, d'argent, de prestations ou d'avantages économiques de tiers sous quelque forme que ce soit en raison de leur activité ou de leur responsabilité ou en fonction de ces dernières;
- l'entretien et le renforcement de relations professionnelles et commerciales avec la famille, quel que soit son degré de parenté.

La clé pour faire face aux conflits potentiels est la totale transparence et la communication des faits. Ceci permet d'analyser de façon appropriée tous les aspects du problème. En conséquence, ce qui peut sembler, de prime abord, être une question problématique, peut ne pas être du tout préjudiciable à la Société. Cependant, seule une communication totale de tous les faits peut garantir que toutes les parties concernées puissent en avoir la certitude et déclarer avec confiance cette situation aux autres.

#### Relations et intérêts commerciaux vis-à-vis de tiers

Tous les destinataires du présent Code d'Ethique doivent éviter des investissements et / ou d'autres intérêts économiques ou financiers susceptibles d'interférer, même seulement en apparence, avec leur capacité à prendre des décisions dans l'intérêt exclusif de la Société.

Par conséquent, il est interdit pendant la durée du contrat de travail :

de détenir des intérêts financiers auprès d'une société qui est une cliente ou un fournisseur de Mapei;

#### PRATIQUES COMMERCIALES

d'exploiter pour obtenir un avantage personnel toutes opportunités, en matière commerciale ou relatives à un avantage, qui appartiennent à Mapei ou qui sont, en tout cas, en concurrence avec la Société.

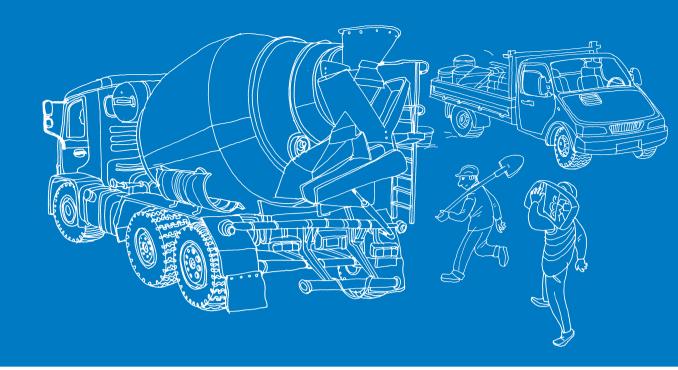
En général, les employés peuvent exercer d'autres activités déclarées à l'extérieur de chez Mapei à condition d'informer la société Mapei et que ces activités ne soient pas exercées au cours des heures normales de travail et qu'elles soient exercées dans le respect de la règlementation sur la durée du travail (durée maximale journalière et hebdomadaire, repos quotidien) et que ces autres activités n'affectent pas leur capacité à exercer leur emploi au sein de Mapei.

Il est interdit pendant la durée du contrat de travail :

- d'être employé par un client, un fournisseur ou un concurrent de Mapei, ou de recevoir des paiements de ces derniers ;
- d'exercer les fonctions d'un employé ou d'un directeur de toute société à but lucratif en dehors du Groupe Mapei sans avoir d'abord demandé l'autorisation à son supérieur hiérarchique et à la Direction Générale de Mapei. L'autorisation n'est pas nécessaire si l'activité est exercée dans des œuvres à but non lucratif ou des œuvres de bienfaisance

#### Corruption, cadeaux et paiements illégaux

Le Groupe Mapei, ses Administrateurs, directeurs, responsables,



employés et tous les destinataires du présent Code s'engagent à agir avec la plus grande intégrité, honnêteté et équité dans toutes les relations à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe, conformément aux lois nationales et internationales contre la corruption.

Le Groupe Mapei ne tolère aucune forme de corruption (soit en acceptant ou en offrant de l'argent pour obtenir un avantage commercial inapproprié) vis-à-vis de responsables publics, ou de tout tiers lié à un responsable public, ou de toute personne physique ou morale.

Aucun Administrateur, directeur, responsable, employé, agent ou autre représentant ne peut, directement ou indirectement, accepter, solliciter, offrir ou payer toutes sommes d'argent ou autres gains (y compris les services, les avantages ou les cadeaux) même en étant soumis à des pressions illégales – à l'exception d'articles commerciaux de peu de valeur communément acceptés sur le plan international.

En ce qui concerne les cadeaux ou les divertissements, la "règle d'or" est la transparence totale et la communication des faits à ses supérieurs hiérarchiques et auprès de la Direction.

Toutes les situations qui sont ou qui peuvent constituer potentiellement un conflit d'intérêts doivent donc être immédiatement signalées au supérieur hiérarchique ou auprès des Ressources Humaines et de la Direction Générale du Groupe Mapei.

#### Membres de la famille et relations personnelles

En aucun cas, les personnes embauchées par les sociétés du Groupe ne doivent être affectées à des postes au sein desquels elles peuvent

# P

#### PRATIQUES COMMERCIALES

influencer, contrôler ou définir la carrière, le salaire ou, en général, l'activité et les conditions de travail d'un membre de leur famille.

En conséquence, en ce qui concerne l'embauche de membres de la famille, la Direction Générale du Groupe MAPEI doit être informée au préalable dans le cas d'une proposition de recrutement d'un candidat qui est un membre de la famille d'un Administrateur, d'un directeur, d'un responsable ou d'un employé de façon à pouvoir pleinement étudier au cas par cas s'il existe un conflit d'intérêts, et préalablement à l'approbation ou à la non approbation de l'embauche de ce candidat.

#### Concurrence avec Mapei

La concurrence avec Mapei est interdite : dans des affaires ou des activités où Mapei est concernée, dans l'achat, la vente ou la location de marchandises, et il est interdit d'accepter personnellement tout avantage ou opportunité d'ordre financier où Mapei peut avoir un intérêt si vous avez connaissance de cet intérêt.

Tout intérêt économique significatif vous concernant ou lié à un membre de votre famille se rapportant à toute personne ou société en concurrence avec Mapei doit être signalé immédiatement.

#### RESSOURCES, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, INFORMATIQUE

#### Gestion des ressources de l'entreprise

Nous avons tous l'obligation de protéger les ressources du Groupe

Mapei et de les utiliser de façon appropriée en adoptant une attitude responsable.

Les ressources du Groupe Mapei sont destinées exclusivement à l'usage de la société ; en conséquence, les employés doivent :

- utiliser les avoirs et les fonds de la société de façon responsable et légale ;
- protéger toutes les ressources Mapei contre le vol, le gaspillage et la négligence;
- ne pas utiliser les avoirs, les fonds ou les autres ressources de la société pour promouvoir des activités externes ou non autorisées.

#### Propriété intellectuelle

Le succès continu et la croissance future de la Société dépendent de solutions et de produits innovants. Afin d'obtenir un avantage concurrentiel considérable pour toutes les activités de Mapei, la propriété intellectuelle de la Société doit être protégée contre le vol, l'utilisation inappropriée et la perte.

Toutes les propriétés intellectuelles et le savoir-faire du Groupe Mapei sont, par définition, une ressource stratégique que tous les destinataires du présent Code doivent protéger. Si ce savoir-faire est communiqué de façon inappropriée, que ce soit de façon intentionnelle ou d'une autre façon, les avoirs et/ou l'image du Groupe Mapei peuvent être ternis.

En conséquence, tous les Administrateurs, directeurs, responsables,

#### PRATIQUES COMMERCIALES

employés et autres destinataires du présent Code ne doivent pas communiquer la moindre information à des tiers en matière technique, technologique et commerciale appartenant au Groupe Mapei, ou toute autre information non publiée concernant le Groupe Mapei.

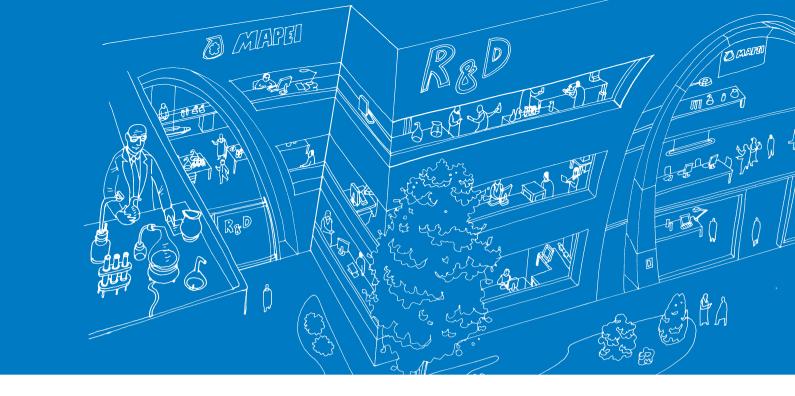
#### Précision et transparence des rapports financiers

A des fins d'informations financières, il est essentiel que les comptes et les registres de Mapei reflètent avec précision et honnêteté toutes les transactions. Les résultats des transactions effectuées par Mapei doivent être enregistrés conformément aux exigences légales et en utilisant des principes comptables communément acceptés. Toutes les écritures comptables doivent être étayées par une documentation appropriée. Les exemples de documents Mapei incluent les états financiers, les comptes rendus de voyages et de frais, la documentation concernant les achats et les ventes, les rapports internes des Administrateurs et tout autre document susceptible de faire référence à une valeur ou à une transaction économique ou financière.

Il est strictement interdit de falsifier ou d'omettre toute transaction susceptible d'engendrer des enregistrements incorrects d'actif, de passif, de revenus ou de dépenses.

#### **Informatique**

La société fait une utilisation intensive d'ordinateurs et de réseaux de télécommunications ; par conséquent, ces systèmes doivent être protégés de toute utilisation inappropriée.



#### En conséquence, les employés doivent :

- se conformer aux politiques de la société relatives à la protection des informations et aux exigences de protection des données;
- utiliser et protéger les mots de passe d'accès aux ordinateurs et aux réseaux ;
- sauvegarder des informations sensibles, exclusives ou très confidentielles dans des fichiers protégés sur des serveurs sûrs fournis par la Société;
- utoujours protéger tous les systèmes électroniques ;
- se conformer aux contrôles de sécurité relatifs aux informations ;
- protéger les matériels et les systèmes de la société contre la pornographie, les jeux de hasard et les autres utilisations illégales, choquantes ou inappropriées.

#### Confidentialité et vie privée

Lors du déroulement de ses activités commerciales normales, le Groupe Mapei rassemble une quantité considérable d'informations personnelles et confidentielles que le Groupe s'engage à traiter conformément aux lois relatives à la confidentialité en vigueur dans les juridictions où il exerce une activité et dans le respect des meilleures pratiques concernant la protection de la vie privée.

Dans ce but, le Groupe Mapei garantit un niveau élevé de sécurité lorsqu'il sélectionne et utilise ses systèmes informatiques destinés



#### PRATIQUES COMMERCIALES

au traitement des informations personnelles et aux informations confidentielles.

#### **CONCURRENCE, CLIENTS, FOURNISSEURS**

#### Concurrence

Le Groupe Mapei reconnaît l'importance fondamentale d'un marché concurrentiel et s'engage à se conformer pleinement aux réglementations relatives à la concurrence et à toute autre loi concernant la protection des consommateurs susceptibles d'être applicables là où le Groupe exerce une activité. Le Groupe Mapei et ses Administrateurs, directeurs, responsables et employés ne doivent pas mettre en œuvre des pratiques pouvant constituer une violation de la législation qui régit la concurrence.

Dans le cadre de la concurrence loyale, le Groupe Mapei ne doit pas délibérément violer les droits de propriété intellectuelle des tiers.

Il est permis de recueillir des informations concernant nos concurrents à partir de sources publiques, y compris d'articles, de publicités, de brochures, de rapports d'analystes, de communiqués de presse et de documents publics. Il est inapproprié d'essayer d'obtenir des informations confidentielles concernant un concurrent par l'intermédiaire de ses employés ou d'autres tiers qui, d'après nos connaissances, sont liés par la confidentialité vis-à-vis du concurrent. Le Groupe Mapei et tous ses employés doivent s'engager à maintenir

et améliorer leurs relations avec toutes les catégories de parties prenantes, en agissant en bonne foi, loyauté, équité, de façon transparente et dans le respect des valeurs fondamentales du Groupe Mapei.

#### Relations avec les clients

Le Groupe Mapei a pour objectif de répondre pleinement aux attentes des clients finaux. Tous les Administrateurs, directeurs, responsables et employés du Groupe Mapei sont tenus d'agir afin d'améliorer continuellement la qualité des produits et du service du Groupe.

Pour le Groupe Mapei, il est fondamental que les clients soient traités de façon équitable et honnête, et en conséquence, il demande aux directeurs, aux responsables, aux employés et aux tiers destinataires du présent Code de nouer des relations et d'établir des contacts honnêtes, professionnellement équitables et transparents avec les clients.

Les employés doivent suivre les procédures internes appliquées par leurs Sociétés respectives ayant pour but d'atteindre cet objectif par l'intermédiaire du développement et du maintien de relations profitables et durables avec les clients, en offrant sécurité, assistance, qualité et valeur appuyés par une innovation continue. Les sociétés du Groupe Mapei doivent éviter une discrimination inéquitable dans les négociations avec les clients et elles ne doivent pas utiliser leur pouvoir contractuel de façon inappropriée au détriment de quelque client que ce soit.

# P O

#### PRATIQUES COMMERCIALES

#### **Escroquerie**

Un comportement frauduleux est interdit en toutes circonstances.

Les actions à éviter à tout prix sont : la falsification ou l'altération de chèques, de factures ou de tout autre document; le détournement de fonds ou d'autres avoirs; la gestion ou la déclaration erronée des capitaux ou des transactions financières; le vol ou la malhonnêteté; la destruction, la détérioration ou le vol de documents, d'installations et d'accessoires ou d'équipements.

#### Financement politique

Il est interdit de financer des partis politiques, des comités politiques, des candidats politiques ou des personnes exerçant une charge publique dans tout pays au nom de Mapei, même si aux yeux de la loi ceci est considéré comme étant légal, à moins que ceci soit expressément autorisé par la Direction Générale de Mapei SpA.

#### **Gestion des fournisseurs**

Les fournisseurs jouent un rôle fondamental pour l'amélioration de la compétitivité générale du Groupe Mapei.

Tous les directeurs, responsables et autres employés du Groupe Mapei sont invités à instaurer et entretenir des relations stables, transparentes et des relations de coopération avec les fournisseurs. Afin de garantir constamment le niveau de satisfaction du client le plus élevé, le Groupe sélectionne ses fournisseurs par l'intermédiaire de méthodes objectives et appropriées qui considèrent la qualité, l'innovation, les



coûts et les services offerts, ainsi que les performances et les valeurs sociales et environnementales énoncées dans le Code.

En conséquence, tous les employés qui traitent avec les fournisseurs sont tenus :

- de sélectionner les fournisseurs sur la base d'offres compétitives fondées sur des critères objectifs pour l'évaluation de leur performance et de la qualité de leur service;
- de garantir que toutes les offres des fournisseurs soient comparées et analysées équitablement sans favoritisme;
- d'être transparents lors du processus d'appel d'offres et de fournir des commentaires honnêtes et raisonnables pour les offres rejetées.

Il est particulièrement important d'éviter de recevoir tout avantage personnel issu de la relation de travail avec Mapei ou de l'emploi exercé chez Mapei. En conséquence, une attention toute particulière doit être portée lorsque les services sont utilisés à titre personnel ou lorsque des marchandises sont achetées auprès d'une personne ou d'une entité qui exerce ou qui a l'intention d'exercer une activité commerciale avec Mapei. Pour éviter même la survenance d'un conflit d'intérêt, il est nécessaire de payer le juste prix (le prix du marché) pour des marchandises ou des services et, en tout cas, d'éviter tout avantage personnel qui pourrait être dommageable ou moins avantageux pour Mapei.



#### PRATIQUES COMMERCIALES

#### RÉPUTATION ET IMAGE DE LA SOCIÉTÉ

#### Image de la Société

L'image du Groupe Mapei dépend également du comportement de chaque employé.

En conséquence, toutes les parties concernées par le présent Code doivent :

- agir dans les meilleurs intérêts de Mapei;
- □ transmettre les valeurs de Mapei dans leur comportement professionnel quotidien ;
- éviter de parler ou d'écrire au nom de Mapei à moins d'avoir été autorisé à le faire au préalable;
- éviter de parler ou d'écrire au sujet de problèmes qui ne sont pas de leur compétence personnelle;
- s'assurer qu'il n'y a pas de confusion entre les opinions personnelles et les opinions de la Société (par exemple, le papier à en-tête ou les courriels de Mapei ne doivent pas être utilisés pour exprimer des opinions personnelles ou pour des activités commerciales personnelles).

#### **Établissements publics**

Les relations avec les établissements publics doivent uniquement être gérées par les titulaires de fonctions et les employés ayant reçu délégation de le faire. Toutes ces relations doivent être abordées avec transparence conformément aux valeurs du Groupe Mapei.

Les cadeaux ou les dons (s'ils sont admis par la loi) à tout représentant d'un établissement public doivent être d'une valeur minime et appropriée et, en tout cas, ils ne doivent pas être interprétés comme un moyen d'obtention - ou une tentative d'obtention - d'avantages injustifiés pour le Groupe Mapei.

#### Relations avec les médias

Les communications auprès des médias jouent un rôle fondamental pour établir l'image du Groupe Mapei. En conséquence, les informations concernant le Groupe Mapei doivent être communiquées d'une façon véridique et cohérente uniquement par les directeurs, les responsables et les employés chargés des relations avec les médias, en respectant strictement les politiques du Groupe Mapei.

Aucun autre directeur, responsable ou employé ne doit communiquer d'informations au sujet du Groupe Mapei aux représentants des médias qui ne soient disponibles auprès du public, ne jamais avoir de contact avec les médias dans le but de divulguer des informations confidentielles relatives à la société et faire en sorte de rapporter toute question, quelle qu'elle soit, posée par les médias auprès de la personne ou du service approprié compétent.



#### Politiques du travail

Quel que soit le lieu où le Groupe Mapei exerce une activité, la Société reconnaît et respecte les lois qui régissent le travail et le recrutement du personnel, y compris les lois qui protègent la liberté d'association, la vie privée et l'égalité des chances en matière d'emploi.

#### En conséquence, le Groupe Mapei :

- croit qu'une approche positive et directe des employés est le meilleur moyen d'agir dans leur intérêt;
- s'engage à coopérer avec les représentants des salariés dûment élus ou désignés afin de protéger les intérêts des salariés, en prenant en compte la mission de la Société;
- ne doit pas utiliser le travail forcé ou involontaire et doit respecter la législation qui régit le travail des enfants.

#### Égalités des chances

Le Groupe Mapei s'engage à offrir une égalité des chances au niveau du développement de l'emploi et des carrières à tous les employés et à aider les employés à exprimer tout leur potentiel grâce à la formation et au développement.

Le responsable de chaque service doit garantir que, en ce qui concerne tous les aspects du contrat de travail (tels que le recrutement, la formation, les salaires, les promotions, les mutations et la cessation du contrat de travail), les employés doivent être traités en fonction de

leurs capacités à répondre aux exigences du poste et des emplois qui leurs sont attribués, en évitant toute forme de discrimination due à la race, au sexe, à l'orientation sexuelle, à la situation sociale et personnelle, à la condition physique et à la santé, aux incapacités, à l'âge, à la nationalité, à la religion, à l'appartenance à un syndicat ou aux croyances politiques et/ou personnelles.

Chaque société du Groupe Mapei offre les mêmes opportunités de carrière à celui qui possède les conditions requises pour accéder à des postes plus élevés, sans aucune discrimination, sur la base exclusive du mérite et des compétences professionnelles acquises.

Le Groupe Mapei considère la formation des employés et les mises à jour continues sur des problèmes spécifiques (par exemple, la santé, l'environnement et la sécurité) comme étant une exigence principale de la Société.

Il est interdit à tous les directeurs, responsables et employés du Groupe Mapei d'accepter ou de demander des promesses ou des paiements en espèces, des avoirs ou des avantages, une pression ou des services de toute nature qui puissent, de quelque façon que ce soit, avoir pour but de favoriser l'embauche d'une personne particulière en qualité d'employé ou sa mutation ou sa promotion.

#### Harcèlement

Tout employé doit être traité avec dignité et respect. Aucun comportement ou aucune action susceptible – même indirectement - de violer ces droits et, en particulier, aucune forme de harcèlement

# 3.

#### LES PERSONNES

sexuel ou harcèlement moral quel qu'il soit, ne doit être accepté. Chez Mapei, les faits et les idées peuvent être contestés, les personnes ne le peuvent pas.

Le Groupe Mapei n'autorise aucun type de harcèlement ou de comportement médisant y compris tout ce qui est lié à la race, au sexe ou autres caractéristiques personnelles, dont le but et/ou l'effet peut, de quelque façon que ce soit, violer ou déranger la sensibilité et la dignité de la personne visée par cet harcèlement ou cette attitude, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de travail.

#### **Environnement du travail**

Toutes les personnes qui travaillent avec le Groupe Mapei et pour ce dernier, sont en droit d'avoir un lieu de travail sain, sûr et protégé. En conséquence, le Groupe Mapei s'attend à ce que tous ses employés:

- se conforment aux règles de la Société concernant
   l'environnement et la santé et la sécurité sur le lieu de travail;
- adoptent toutes les précautions raisonnables afin de maintenir un lieu de travail sûr et sain ;
- soient sûrs qu'ils ne se mettent pas eux-mêmes ou les autres personnes en danger par leurs actions;
- soient sûrs qu'ils savent quoi faire en cas d'urgence sur le lieu de travail;
- signalent en temps utile à la direction et/ou au Comité



d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) tout comportement, toutes installations ou tous objets susceptibles de compromettre la sécurité du lieu de travail ainsi que tous les accidents y compris ceux de moindre importance.

Tous les employés doivent également agir afin de maintenir un lieu de travail sain et collaboratif, où la dignité et l'intégrité psychophysique de chaque individu sont respectées.

En particulier, tous les destinataires du présent Code d'Ethique :

- ne doivent pas travailler sous l'effet de substances alcooliques ou de drogues;
- doivent considérer les besoins de ceux qui peuvent être affectés par les effets du "tabagisme passif" sur le lieu de travail, y compris dans des endroits où le tabagisme n'est pas interdit par la loi;
- doivent éviter tout comportement susceptible de créer une menace ou un environnement hostile vis-à-vis de collègues ou de subordonnés afin de les isoler ou de les discréditer sur le lieu de travail.

#### Vie privée

Mapei respecte la confidentialité des informations personnelles relatives aux employés de la société. La Société demande et conserve



#### LES PERSONNES

uniquement les informations requises pour la gestion efficace des affaires du Groupe Mapei.

En conséquence, tous les employés qui sont autorisés à accéder aux informations personnelles de leurs collègues :

- doivent fournir ces informations uniquement aux parties autorisées et seulement si cela est absolument nécessaire;
- ne doivent jamais fournir ces informations aux tiers situés à l'extérieur de Mapei à moins d'être légalement obligés de le faire ou spécifiquement autorisés par l'employé;
- doivent conserver ces informations en sécurité et ne jamais les conserver pendant une période supérieure à celle nécessaire pour satisfaire la raison légale ou commerciale à l'origine de la collecte des informations.

#### Mapei s'attend à ce que tous ses employés :

- s'abstiennent d'accéder et de sauvegarder les informations personnelles des employés, à moins qu'ils ne soient opportunément autorisés à le faire et qu'ils aient une nécessité précise pour connaître ces informations ;
- respectent le droit de leurs collègues à la vie privée.

#### **Activités politiques**

Le Groupe Mapei respecte les droits des directeurs, des responsables et des employés de participer, à titre individuel, à la vie politique, tant qu'ils ne sont pas convaincus à tort qu'ils représentent la Société dans cette activité.

En conséquence, tous les employés qui participent à des activités politiques :

- doivent clairement expliquer qu'ils ne représentent pas le Groupe Mapei de quelque façon que ce soit;
- doivent éviter d'utiliser toute ressource de la société sous quelque forme que ce soit (y compris le temps, les téléphones, le papier à en-tête, les courriels ou d'autres éléments) afin d'exercer ou de soutenir des activités politiques personnelles ou liées à des tiers.

# LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

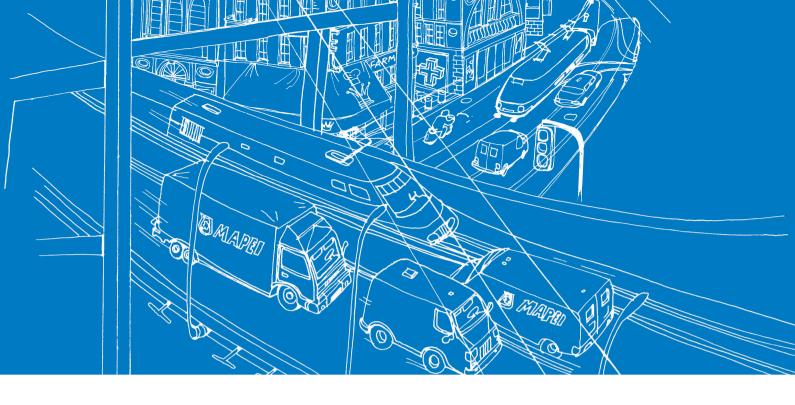
#### Santé et sécurité sur le lieu de travail

Le Groupe Mapei reconnaît la santé et la sécurité sur le lieu de travail comme étant l'un des droits fondamentaux de l'employé et un élément clé de la pérennité du Groupe. Toutes les décisions prises par le Groupe Mapei doivent respecter la santé et la sécurité sur le lieu de travail.

Le Groupe Mapei a adopté - et continue à améliorer - une politique efficace de santé et de sécurité sur le lieu de travail, qui est fondée sur le développement d'un Système de Management de la Sécurité (SMS) et sur des mesures préventives individuelles et collectives afin de minimiser le risque potentiel de blessure et/ou de stress sur le lieu de travail.

Le Groupe Mapei entend garantir des conditions de travail excellentes à un niveau industriel, conformément aux principes d'hygiène, d'ergonomie industrielle, de processus organisationnels et d'actions individuelles.

Le Groupe Mapei croit au développement de la culture de la prévention des accidents et de la prise de conscience des risques parmi les travailleurs, et promeut activement cette culture grâce à une formation spéciale et à des réunions d'information. Les employés doivent se considérer personnellement responsables et doivent donc adopter toutes les mesures préventives et comportementales établies par le Groupe Mapei pour la protection de leur santé et de leur sécurité, diffusées par les directives, les instructions, la formation et les informations spécifiques. Les employés ne doivent pas s'exposer euxmêmes ou exposer les autres travailleurs à des risques susceptibles d'occasionner des blessures ou des dommages.



#### Protection environnementale des procédés de travail

Le Groupe Mapei croit que la protection environnementale est un facteur clé qui doit être encouragé dans l'approche générale des activités de la Société.

Le Groupe Mapei s'engage à améliorer en permanence les performances environnementales de ses procédés de production et de respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires principales qui régissent ce domaine. Ceci comprend le développement et l'extension d'un Système de Management de l'Environnement (SME) efficace certifié basé sur les principes fondamentaux de minimisation de l'impact environnemental et d'optimisation de l'utilisation des ressources.

Le Groupe Mapei stimule et encourage les employés à participer activement à la mise en œuvre de ces principes en diffusant les informations et en assurant des formations régulières, et il s'attend ainsi à ce que les employés jouent un rôle actif dans l'application de ces principes dans le cadre de leur emploi.

#### Impact environnemental et sécurité des produits

Le Groupe Mapei s'engage à développer et à mettre en œuvre des solutions techniques innovantes qui minimisent l'impact environnemental et maximisent la sécurité.

Le Groupe Mapei s'engage à fabriquer et vendre des produits qui se conforment aux critères les plus exigeants en termes de performances environnementales et de sécurité dans le respect total des exigences législatives et réglementaires.

# MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE, DE DISTRIBUTION ET DE CONTRÔLE

Toutes les Sociétés du Groupe s'engagent à assurer le respect du Code d'Ethique et exerceront des activités de surveillance et de contrôle de la mise en place du Code d'Ethique.

#### Plus précisément :

- la mise en œuvre du Code d'Ethique par tous les destinataires sera constamment contrôlée et tous commentaires ou suggestions seront les bienvenus;
- toute conduite non conforme au Code d'Ethique doit être analysée et corrigée;
- des programmes concernant la formation et la diffusion du Code seront rédigés.

#### Contrôle, déclarations et violations

Le Groupe Mapei encourage ses employés à demander des éclaircissements concernant le Code - par l'intermédiaire de leurs supérieurs hiérarchiques - auprès du Service des Ressources Humaines compétent ou auprès Délégués du personnel ou directement en utilisant le courriel personnel et confidentiel dédié : codeofethics@ mapei.com, dans toute situation où ils ont des doutes concernant la conduite la plus appropriée à tenir.

Toutes les demandes d'éclaircissements doivent recevoir des réponses opportunes sans que les employés ne soient exposés à aucune forme de risque de représailles directes ou indirectes.

Il est obligatoire de se conformer aux politiques figurant dans le

présent Code. Chaque service des sociétés supervise et garantit la conformité de ses actions et de ses activités avec les principes et les règles de conduite énoncés dans le présent Code.

Chaque service est également responsable des contrôles sectorisés de sa responsabilité, et de l'enregistrement et du signalement de toute non-conformité susceptible de se produire au sein du service.

Tout employé qui enfreint une des politiques de Mapei, ou autorise délibérément une violation, doit faire l'objet d'une procédure disciplinaire et - proportionnellement à la gravité des violations commises - de l'application de mesures disciplinaires, pouvant aller iusqu'au licenciement.

Par ailleurs, s'il existe suffisamment de motifs, une violation du Code d'Ethique peut également entraîner une action légale intentée par Mapei à l'encontre de l'employé, ou le dépôt d'une plainte auprès des autorités concernées.

#### **Distribution du Code**

Le Groupe Mapei s'engage à organiser des formations internes sur le Code et ses valeurs à tous les niveaux.

Le Code d'Ethique fera l'objet d'une consultation des CHSCT et du Comité d'entreprise, puis sera déposé auprès du secrétariat greffe du Conseil des Prud'hommes et communiqué à l'Inspection du travail.

Il sera affiché sur les panneaux prévus à cet effet et publié sur l'Intranet de la Société, le site internet Mapei : www.mapei.com et remis à tous les salariés. Il sera communiqué à tous les nouveaux employés lorsqu'ils entrent dans la Société.

#### LES 10 FONDEMENTS DE NOTRE SUCCÈS

### Avoir toujours une longueur d'avance

Anticiper les demandes des concepteurs et interpréter les besoins des entreprises du bâtiment et des professionnels sur les chantiers

#### ÊTRE LE MEILLEUR FOURNISSEUR

Nous avons pour objectif de devenir un partenaire, et nous nous engageons pleinement à offrir à nos clients des solutions à grande valeur aioutée

## CONSTRUIRE UNE RELATION EN TANT QUE PARTENARIAT

Avec des fournisseurs stratégiques. Notre engagement est que, pour nos fournisseurs stratégiques, le respect de nos exigences devienne une opportunité pour concevoir de nouveaux produits et de nouvelles solutions ensemble, et que ces derniers respectent également les nouvelles exigences du marché.

#### MAINTENIR UNE SOLIDE BASE FINANCIÈRE

Ce qui nous permet d'investir dans la technologie et les solutions du futur.

#### NE JAMAIS CESSER D'INNOVER

Chaque année, nous investissons, de façon stratégique, plus de 5% de notre chiffre d'affaires global dans la Recherche et le Développement.

#### Améliorer sans cesse la qualité des produits et des services

Nos produits et services sont conformes aux critères de qualité les plus rigoureux et sont conçus selon les systèmes de gestion les plus efficaces et les plus stricts conformes aux normes ISO 9001.

#### CRÉER UNE ÉQUIPE ENGAGÉE ET GAGNANTE

Notre ressource la plus précieuse est la valeur de notre équipe : nous travaillons en tant qu'équipe avec passion et nous ne cessons jamais de nous former, ce qui nous permet d'évoluer professionnellement.

### Avoir une longueur d'avance dans le domaine de l'environnement durable

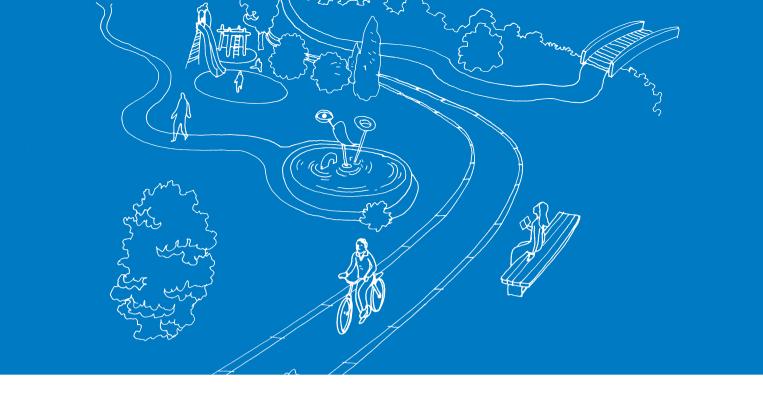
Nous donnons une très grande importance à l'environnement durable de nos produits, à la nature écologique de nos procédés et à la sécurité pour les utilisateurs de nos produits, pour nos clients, pour nos employés et pour l'ensemble de la communauté.

## **ÊTRE DETERMINÉS DANS LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE**

Nous sommes engagés dans la réalisation d'objectifs ambitieux afin de détenir une position dominante sur des marches ciblés, en œuvrant selon des systèmes de gestion qui sont conformes aux exigences de responsabilité éthique et sociale de la Société.

### TOUJOURS COMMUNIQUER LES FAITS

Une communication transparente de haut niveau nous permet d'impliquer le grand public et de partager avec lui nos idéaux.





#### Édité par

Service de Gestion de Mapei SpA

**Conception graphique** Service Marketing de Mapei SpA

#### **Photos**

Photothèque de Mapei SpA

#### **Dessins**

Carlo Stanga

Le Code d'Ethique est publié sur l'Intranet de la Société et sur www.mapei.com.

#### SIÈGE SOCIAL MAPEI SpA

Via Cafiero, 22 - 20158 Milan Tél. : +39-02-37673.1

Télécopie : +39-02-37673.214 Internet : www.mapei.com Courriel : mapei@mapei.it

#### **SIÈGE SOCIAL MAPEI France**

29 avenue Léon Jouhaux

CS 40021 - 31141 Saint-Alban Cedex

Tél.: 05 61 35 73 05 Fax: 05 61 35 73 14 Internet: www.mapei.fr Courriel: mapei@mapei.fr

